

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

(Une demie de la somme ci-dessous)

TOKIO

198 Représentation à Tokio, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.	68,800 00
--	-----------

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

22 Conseil privé—	
Traitements.	45,414 00
Dépense casuelle.	5,000 00
25 Travaux publics—	
Traitements.	468,999 00
Dépense casuelle.	67,060 00
17 Défense nationale—	
Traitements.	424,638 00
Dépense casuelle.	27,100 00
18 Revenu national—	
Traitements.	820,395 00
Dépense casuelle.	50,000 00
4 Bureau de l'Auditeur général—	
Traitements.	297,450 00
Dépense casuelle.	62,000 00

XXXVI—DIVERS

206 Dépenses du Comité consultatif du blé pour 1934, part du Canada.	1,955 00
208 Publicité dans le Royaume-Uni et en Europe devant être administrée par le Haut Commissaire.	200,000 00
220 Dépenses du contrôleur du Trésor.	1,562,773 00
221 Frais d'administration de l'hôtel de la monnaie royale du Canada, y compris les traitements, dépenses imprévues, pensions de retraite et autres allocations ainsi que les dépenses générales.	185,000 00
223 Traitements et dépenses de la Commission du tarif—Les paiements pouvant être faits nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses règlements.	120,000 00
224 Administration de la Loi des faillites.	42,200 00
251 Pour le paiement, sujet à la sanction du Conseil du trésor, des salaires, réclassifications et augmentations.	50,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

DIVERS

(Trois quarts des sommes des item 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8; une demie des sommes des item 7 et 9 ci-dessous)

<div style="display: inline-block; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Division de l'architecture—Traitements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur. </div>	63,700 00
---	-----------